



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3576

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Centre régional pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3576**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Centre régional pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Association loi 1901 et de bienfaisance créée en 1963, le CRIAS est un acteur local œuvrant dans le champ de la gérontologie et du handicap. L'association a pour objet de développer des missions au service des professionnels du social et médicosocial, et des particuliers.

Le CRIAS intervient principalement sur des missions de conseil et d'évaluation des besoins en termes d'aides techniques et d'aménagement du domicile, de lutte contre la maltraitance et de formations et prestations évènementielles.

Il travaille en partenariat avec les différents acteurs institutionnels de ce domaine et, notamment, la Métropole de Lyon. L'expertise acquise par l'association dans ses missions explique l'aspect stratégique de ce partenariat pour la Métropole, et l'importance du montant de la subvention annuelle attribuée.

Dans la poursuite du nouveau partenariat instauré en 2015, un travail a été réalisé par les services pour une recherche de synergies, de complémentarités et de cohérence dans le programme d'actions, et dans la finesse de l'articulation entre la collectivité et son partenaire associatif.

**II - Bilan des actions réalisées en 2018**

Par délibération n° 2018-2980 du 17 septembre 2018, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 204 000 € à l'association CRIAS dans le cadre de son programme d'actions 2018.

Le bilan qualitatif de mise en œuvre des actions révèle que la subvention versée par la Métropole a été intégralement consommée, et ce conformément au plan d'action prévisionnel.

En effet, une partie de la subvention a été destinée au dispositif "Équiper son logement en solutions adaptées" (ELSA), ayant pour objectif le conseil, l'information, la promotion et la formation en matière d'aides techniques et d'aménagement du logement. L'appartement ELSA a reçu 377 personnes sur l'année 2018, de particuliers à professionnels en passant par des groupes issus d'organismes de formations et écoles. Plus d'une centaine de personnes a également été formée aux questions d'aménagement du logement.

Près de 100 personnes vivant sur le territoire de la Métropole ont également été accompagnées par le centre d'écoute RhônALMA contre la maltraitance. Diverses actions de sensibilisation ont par ailleurs été conduites auprès de différents publics (élèves aides-soignants ou assistants sociaux, professionnels travaillant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, etc.).

La subvention aura, par ailleurs, contribué au fonctionnement du centre de ressources documentaires et d'orientation des personnes concernées par l'avancée en âge et le handicap, ainsi qu'à la mission d'animation du réseau local gérontologie et handicap de l'association (comme l'organisation d'une journée évènementielle sur la thématique de "l'habitat intelligent").

### III - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Il est proposé, pour 2019, l'attribution d'une subvention d'un montant de 144 000 €, concourant à la réalisation du programme d'actions suivant :

#### 1° - Centre d'information et de conseils en aides techniques (CICAT)

ELSA, appartement de démonstration, a pour objectif le conseil, l'information, la promotion et la formation en matière d'aides techniques et d'aménagement du logement. Les ergothérapeutes du CRIAS réalisent des visites dans cet appartement permettant d'effectuer, auprès des usagers, un entretien personnalisé et de tester le matériel adapté.

En parallèle, le CRIAS souhaite développer en 2019 le projet "CICAT près de chez vous", actions de permanences mensuelles à destination de toute personne souhaitant des conseils et des informations sur l'aménagement des logements permettant de vivre à domicile dans de bonnes conditions. Ces permanences seront délocalisées afin d'en faire bénéficier les personnes ne pouvant pas se rendre à l'appartement de démonstration.

#### 2° - Actions de prévention et de lutte contre les situations de maltraitance des adultes âgés et/ou en situation de handicap

RhônALMA est le centre de proximité partenaire de la Fédération 3977 contre la maltraitance des adultes âgés et/ou en situation de handicap. Dans ce cadre, le CRIAS assure des demi-journées de permanence d'écoute ainsi que des suivis de situations individuelles. Des actions d'information et de prévention sont également réalisées pour sensibiliser aux questions de lutte contre la maltraitance.

#### 3° - Centre de ressources à destination des particuliers et professionnels du territoire de la Métropole

En tant que centre de ressources ouvert au public, le CRIAS participe à l'information et l'orientation des publics concernés par l'avancée en âge et le handicap. Il veille, réalise et diffuse des produits d'information destinés à accompagner dans ses choix quotidiens la personne âgée, handicapée et son entourage familial et professionnel. Le CRIAS observe l'évolution des offres de services et de produits, tient à jour sa base de données sur les aides techniques et met l'ensemble de ces informations à la disposition des professionnels et de tous publics.

#### 4° - Animation du réseau local gérontologie et handicap

Le CRIAS participe à des groupes de travail thématiques (gérontologie, habitat, etc.) et commissions organisés par des acteurs associatifs et institutionnels du secteur afin d'apporter son soutien et son expertise. Il réalise, en outre, des interventions d'information et de sensibilisation et propose des animations tout au long de l'année tant à destination des particuliers que des professionnels.

Le versement de la participation financière, en totalité ou en partie, est subordonné à la réalisation de ce programme annuel.

Cette subvention s'inscrit dans le plan de financement suivant :

Actions	Coût (en €)	Financement Métropole de Lyon (en €)	
CICAT	340 000	87 200	25,6 %
lutte contre la maltraitance	111 200	32 800	29,5 %
centre de ressources	71 200	8 000	11,2 %
animation réseau	89 600	16 000	17,9 %
<b>Total</b>	<b>612 000</b>	<b>144 000</b>	<b>23,5 %</b>

Les autres partenaires du CRIAS qui participent à ce programme d'actions sont le Conseil départemental du Rhône, la Ville de Lyon, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), le groupe Association de prévoyance interprofessionnelle des cadres et ingénieurs lyonnais (APICIL), AG2R la Mondiale et la Fondation de France .

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 144 000 € au profit de l'association CRIAS pour son programme d'actions 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CRIAS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 144 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P37O3468A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.